

VILLE DE SERAING

APPEL AUX CANDIDATURES EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE D'AGENT(E)S TECHNIQUES (D7).

1) **CONDITIONS GENERALES** :

- être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ;
- être de conduite irréprochable ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins au 9 juillet 2021.

2) **CONDITIONS PARTICULIERES** :

- être en possession d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur (E.T.S.S. ou C.T.S.S.) dans la section technicien en travaux publics ou dessinateur en construction du bâtiment ou d'un titre technique au moins équivalent ;
- réussir un examen de formation générale, de connaissances techniques et professionnelles, axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur.

3) **EPREUVES ELIMINATOIRES** :

1. épreuve écrite :

- dictée et dissertation..... 20 points ;
- mathématiques 20 points ;
- connaissances techniques et dessin portant sur les travaux publics 40 points.

Seront considéré(e)s comme ayant satisfait à l'épreuve écrite les candidat(e)s qui auront obtenu 6/10 des points dans chacune des trois branches et 7/10 sur l'ensemble de celle-ci ;

2. épreuve orale :

présentation d'un sujet technique au choix du(de la) candidat(e) : commentaire et discussion permettant notamment de déceler le degré d'intelligence du(de la) candidat(e), son sens pratique, sa maturité, sa sociabilité et ses connaissances professionnelles.

Cette épreuve comportera, en outre des questions susceptibles de révéler l'esprit critique de l'examiné(e) à l'endroit des hommes et des choses de son temps et de permettre aux examinateurs de compléter leur information sur les qualités et connaissances de l'examiné(e) et d'apprécier particulièrement, par une épreuve dans laquelle celui(elle)-ci aurait une large part d'initiative, ses qualités d'investigation et d'objectivité : minimum : 30/50.

La cote requise pour l'ensemble des épreuves (écrite et orale) est de 7/10 des points.

4) **CANDIDATURE** :

La lettre de candidature doit être envoyée par mail (candidatures@seraing.be) pour le vendredi 9 juillet 2021, accompagnée des documents suivants :

1. un extrait de casier judiciaire modèle 1 datant de moins de trois mois ;
2. copie des titres, diplômes, certificats requis.

Toute candidature ou autre pièce expédiée après ce délai sera rejetée.

AUCUN ACCUSE DE RECEPTION émanant de nos services ne sera envoyé.

Il ne sera envoyé AUCUN RAPPEL.

Les candidat(e)s doivent donc remettre leur dossier COMPLET de candidature pour le 9 juillet 2021 au plus tard.

Remarque : Pour tous renseignements complémentaires : service du personnel, Place communale 8, 4100 SERAING. Téléphone : 04/330.83.66 ou 04/330.83.17.